



COMPTE RENDU DU CTL DU 22 juin 2022

Présents pour la CGT : Son Lam Pham et Christophe Flaux
Ce CTL s'est tenu en présentiel.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbaux des CTL des 19/03/2022, 15/04/22, 19/04/22 (pour approbation)
2. Déménagement du SGC d'Argenteuil (pour avis)
3. Révision de la cartographie des secteurs d'intervention des huissiers des finances publiques (pour information)
4. Création du PCRFP au 1^{er} septembre 2022 – Organisation en blocs fonctionnels (pour information)
5. Présentation du nouveau plan de continuité d'activité de la DDFIP Du Val d'Oise (pour information)
6. Questions diverses

1. Procès-verbaux des CTL des 19/03/2022, 15/04/2022 et 19/04/2022 (pour avis)

Adoptés à l'unanimité.

2. Déménagement du SGC d'Argenteuil (pour avis)

La direction nous a annoncé la relocalisation du SGC d'Argenteuil vers le CfIP d'Argenteuil pour le début de l'année 2023. Selon elle, cette restructuration ne fait pas partie du NRP car elle « aura peu d'impact pour les agents en termes de distance » et aucun impact sur le service public. Sur ce dernier aspect, la direction a déclaré qu'il y aura une caisse commune pour le SGC et la trésorerie hôpital.

La CGT a exprimé en effet sa surprise lors de la lecture du document travail, qu'une nouvelle restructuration soit annoncée alors que le NRP 95 était censé être terminé et a donc demandé le flux que cela engendrerait avec une caisse commune. La direction a répondu que selon ses estimations, il y aurait en moyenne par jour une quarantaine d'usagers au maximum. A vérifier sur place...

La CGT a également demandé si l'espace au RDC où il y a déjà la trésorerie hôpital (34 collègues) sera suffisant pour accueillir les collègues du SGC (25) en sachant qu'auparavant, le PCE et le SIE étaient composés de 35 agents. La directrice a affirmé que ce sera le cas, d'autant que les nouvelles normes seront plus restrictives. En outre, elle a déclaré que si la direction locale n'avait pris l'initiative de relocaliser le SGC, la MRPIE (Missions régionales de la politique immobilière de l'État) aurait demandé l'installation d'autres services de l'État sur le site. Bref, ils n'avaient pas le choix...comme pour les suppressions d'emplois qui ont bien participé au videment des services !

Une réunion d'information a eu lieu le 8 juin et un 1^{er} groupe de travail, le 20 juin.

La CGT a voté contre cette nouvelle restructuration.

3. Révision de la cartographie des secteurs d'intervention des huissiers des finances publiques (pour information)

La direction départementale a présenté cette révision comme étant la conséquence de la spécialisation des collègues huissiers sur une catégorie d'usagers définie. Le nombre annuel de demandes à traiter pour chaque huissier est de 1000.

L'appel aux cabinets d'huissiers privés se fait pour les créances non fiscales uniquement.

La direction a justifié son choix de supprimer un poste d'huissier sur le Val d'Oise par le prélèvement à la source et la suppression de la TH, qui va être suivie bientôt de la suppression de la taxe sur l'audiovisuel.

Pour la CGT, la suppression d'un emploi, même si la direction ne licencie personne, c'est la création d'un chômeur de plus

4. Création du PCRП au 1er septembre 2022 – Organisation en blocs fonctionnels (pour information)

La création du nouveau service PCRП (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) absorbant le PCSP (Pôle de Contrôle Sur Pièce) a déjà été actée en CTL il y a quelques mois. L'objet d'aujourd'hui est son organisation en 3 blocs fonctionnels à partir du 1er septembre 2022 :

- Bloc gestion (des obligations déclaratives successions et ISF/IFI) :
1 A + 4 B
- Bloc contrôle des mutations (CSP du patrimoine et des revenus) :
1/2 IDIV + 5 A + 2 B
- Bloc contrôle corrélé (IR et ISF/IFI) :
1/2 IDIV + 3 A + 9 B

Le service restera encadré comme actuellement par un IP chef de service.

Une première réunion d'information des collègues du PCRП a eu lieu le 23 mai. Mais seule une dizaine de collègues, sur les 26 affectés, ont pu être présents le 23 mai. Le chef a donc fait une sorte de résumé par vidéo pour tous.

Les collègues du PCRП à qui nous avons pu parler nous ont dit qu'ils n'étaient pas vraiment gênés par cette réorganisation, mais qu'ils n'y voyaient pas encore très clair.

Selon la direction, la future organisation permettra d'ajouter le contrôle corrélé IR/ISF/IFI aux missions déjà effectuées par le PCRП et le PCSP.

Pendant le CTL, la CGT a dénoncé le fait que le contrôle corrélé existait... avant que la direction ne fasse éclater les services qui s'en occupaient il y a quelques années : cela en supprimant les feus services de fiscalité immobilière (les ex FI, qui faisaient... du contrôle corrélé !) En effet, après avoir décimé les FI par des suppressions d'emplois massives, leurs missions ont été transférées il y a une dizaine d'années progressivement aux Pôles Enregistrement et PCRП, qui ont remplacé les FI, et le contrôle corrélé a été le parent pauvre de cette réorganisation.

Aujourd'hui, la direction est donc en train de nous annoncer qu'elle refabrique ce qu'elle a détruit il y a quelques années. Or, les agents ne sont pas des pions, les missions ne sont pas des variables d'ajustement !

Cela ne nous a pas empêchés de demander à la direction ce qu'elle entendait quand, parmi les missions qu'elle attribue au futur bloc gestion, elle annonce, entre autres : « contrôle de dossiers et listes DM ». En effet, cette mission semble plutôt relever des 2 blocs contrôle !

Après avoir avoué qu'elle était d'accord avec notre remarque (la direction d'accord avec la CGT !...) elle a finalement précisé qu'il s'agissait en fait de l'apurement des listes de défaillants et de leurs TO.

Pour la CGT, il faudra voir en pratique...

Par ailleurs, la CGT a demandé, toujours pour les missions du bloc gestion, si la mission nommée

« relance et imposition des défailants (dont successions) » était transférée du SDE (Service Départemental de l'Enregistrement) vers le PCR. La réponse de la direction nous a paru très vague : elle a dit que non, le SDE ferait toujours une relance amiable, mais cela après nous avoir dit que le bloc gestion du PCR allait faire les relances de défailants et les TO en cas d'enjeu. Elle nous a aussi indiqué que le PCR donnait ponctuellement un coup de main au SDE pour les défailants successions 2019 et 2020 (beaucoup de décès), mais qu'un retour à la normale était prévu l'année prochaine... Promis ?...

Selon elle, certains agents attendent les listes DM avec impatience pour taxer les « Pinel », ce qui nous paraît assez improbable, vu la réputation des listes DM dans les services qui en ont déjà ! Pour la CGT, la direction ne nous a pas convaincus. Quand c'est flou, y a un loup !...

D'ailleurs, pour bien des collègues du service, l'organisation en blocs fonctionnels pourrait augurer le transfert futur d'un bloc vers une autre entité (tout le monde a entendu parler qu'un projet de ce type concernant les SIE est dans les cartons de la direction).

La confiance envers la direction atteint bien vite ses limites !

Autre point : les agents qui ont déjà fait les formations nécessaires auront peut-être besoin d'en refaire certaines, car cela est parfois un peu lointain.

5. Présentation du nouveau plan de continuité d'activité de la DDFIP Du Val d'Oise (pour information)

Il s'agit ici d'un document imbuvable d'une quarantaine de pages dont la direction a le secret ! Le but affiché étant d'arriver à anticiper une continuation de missions indispensables de la DDFIP 95 en cas de pandémie, crue, inondation, attaque informatique...

Nous avons noté une chose : parmi les scénarios catastrophe envisagées par la direction figurent... les mouvements sociaux (grèves) !

A la CGT, nous n'avons pas la même notion du mot « catastrophe » !

4. Questions diverses

- **Reprise du Covid :**

Les volumes de cas restent modestes, mais le nombre a doublé en quelques semaines.

La direction annonce que des nouvelles consignes du secrétariat général vont être rendues publiques le 1^{er} juillet.

En attendant, les prestations de nettoyage des poignées de portes et fenêtres ne sont pas rétablies (onéreuses et peu efficaces selon la direction), mais renforcement des mises à disposition de lingettes désinfectantes et gels hydro alcooliques.

Ce n'est pas la panacée, mais prenez soin de vous autant que possible !

- **Remboursement des cartes de cantine**

A Cergy, depuis le remplacement de l'AGRACI par l'AGRIA, certains agents n'ont pas touché le remboursement des sommes versées sur leur ancienne carte AGRIA.

Selon la direction, les actes de vandalisme qui ont eu lieu dans les anciens locaux de l'AGRIA ont eu raison du logiciel de caisse, ce qui empêche ce remboursement pour les agents qui n'ont pas gardé leur ticket récapitulatif.

Cet argent a pourtant été encaissé et leur est dû. A suivre...

- **Cantine de Cergy : problème d'aération**

Plusieurs collègues ont fait remonter ce problème, qui dure depuis plusieurs semaines, et ce n'est pas

la première fois.

La direction a répondu qu'elle allait vérifier ce point.

A suivre...

- **Augmentation rétroactive des indemnités kilométriques**

La CGT a demandé à la direction quelle communication elle avait faite autour de ce sujet (il faut demander la partie rétroactive sur l'application FDS et peu de collègues le savent). La DDFIP du 78 a communiqué sur ce sujet.

La DDFIP 95 nous a répondu qu'elle allait s'en occuper.

- **EDR : ils aimeraient avoir leur planning plus tôt**

La CGT a demandé quand le prochain planning de l'Échelon Départemental de Renfort sera communiqué.

La direction a répondu au plus tôt en fin de semaine.

- **EDR : pourquoi ils n'ont pas la carte Apétiz pour les jours de télétravail ?**

La CGT a relayé auprès de la direction le souhait des Équipers Départementaux de Renfort de bénéficier de la carte Apétiz pendant leurs jours de télétravail, comme les autres services.

La direction nous a répondu qu'elle allait demander à la DG si cela était possible.

A suivre...

- **HMI : pourquoi certains chefs de services n'informent pas leurs agents de la tenue des HMI ?**

La CGT a demandé à la direction de rappeler aux chefs de services qu'ils devaient transmettre à leurs agents les plannings d'Heures Mensuelles d'Information.

En effet, la tenue de ces réunions est un droit syndical pour chaque agent !

- **Limitation du télétravail**

Le télétravail est un droit encadré par des conventions, mais en pratique, pourquoi certains chefs de services, au motif du sacro-saint intérêt du service, limitent le nombre de jours, voire même suppriment le télétravail, comme cela c'est vu dans certains SIP pendant la campagne IR ?

Concernant les limitations du nombre de jours : la direction a répondu qu'après 2 ans de pratique, il faut corriger la situation car il s'avère en fait difficile de gérer des équipes où tout le monde est en télétravail trois jours par semaine. Les jours n'étant pas les mêmes pour tous, cela empêche notamment la tenue qu'une journée où tous les agents sont en présentiel, ce qu'elle juge indispensable. Toujours selon la direction, cela entraîne certains collègues à « décrocher » (une minorité). Le renouvellement des conventions (en ce moment) corrige l'ancienne pratique en « proposant » une norme de 1 ou 2 jours de télétravail par semaine.

Concernant la suppression totale du télétravail dans certains SIP pendant la campagne IR, la direction semblait n'être au courant que d'une atténuation. La CGT a bien insisté en précisant qu'il s'agissait de cas de *suppression temporaire mais totale* du télétravail pour des SIP entiers.

La direction nous a répondu qu'elle allait faire un point avec les chefs de services.

A suivre...

-